

1
(N° 483.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOÛT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Auguste-Édouard Decoop.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Hazebrouck, département du Nord (France), le 1^{er} janvier 1813, et il habite la ville de Poperinghe, avec ses père et mère, depuis la fin de ladite année.

Il déclare qu'il n'a pas fait usage de la faculté accordée par l'art. 133 de la Constitution, parce qu'il a ignoré sa disposition, et il demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier, que le pétitionnaire a été incorporé comme milicien au 6^e régiment d'infanterie de ligne, et qu'il a passé ensuite au 8^e.

Les rapports des autorités sont favorables à sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
F. DU BUS, aîné.